L'ABEILLE,

PAR BULLITT, MAGNE & CO.
NO. 91, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS :

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance, pour l'année, six piastres pour la feuille de campagne pour six mois... et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas se servir à son domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser de recevoir la feuille devront en donner avis ; par écrit, une quinzaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé...

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinq chelins pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans le corps d'une annonce sera payé comme une nouvelle. Le carré est de DIX lignes au moins.

ABONNEMENT pour l'année aux annonces—Les artisans, marchands, les Banques, Bureaux d'assurances et autres institutions publiques, ... un abonnement à l'année...

Les annonces de sociétés, décès, les articles de nature personnelle..., devront payer au taux des annonces ordinaires.

ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles...

ANNONCES qui sortent de la ligne ordinaire des ... ventes à l'encan, ... biens de justice, ventes de plantations et habitations, ... annonces épaves ou fuites, &c. &c., seront payées...

Les ANNONCES qui ne porteront pas le terme de leur durée seront publiées jusqu'à contre-ordre...

AUCUNE ANNONCE de faillites ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il n'y ait répondant.

LES THEATRES et autres lieux ouverts pour l'amusement du public... payeront double du tarif.

LES ANNONCES de candidats... et de nature politique, payeront double du tarif.

POUR NEW-YORK.—Par Key-West et Charleston.—Départ dimanche soir, à 4 heures. Avec—le 20 juin. Le magnifique steamer à basse pression NEW-YORK, capitaine John T. Wright, de New-York pour la mer, et ayant de magnifiques chambres, partira comme ci-dessus. Le passage à Key-West, et de Charleston à New-York, et ayant apporté une provision suffisante de combustible pour tout le voyage. Pour passage dans la Chambre ou autres, s'adresser au comptoir des soussignés ou à bord de la chambre.

BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

N. B. Des chambres pour familles peuvent être arrêtées à l'avance... 17 mai

POUR ST. LOUIS ET QUINCY.—Le bateau à vapeur OREGON, ... partira pour les lieux ci-dessus... Pour le reste de son chargement ou passage, s'adresser à bord au bout de la rue Douane ou à CHAS DOANE, 69, Poydras.

POUR SAINT LOUIS et la rivière Missouri.—Le superbe bateau à vapeur PRE-EMPTION, capt Harris, est attendu à chaque instant, et repartira pour les lieux ci-dessus et les ports intermédiaires, sans délai. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à JOHN R. SHAW & Co. agents, 24, rue Poydras.

A VENDRE—Le bateau bien connu VANDALIA, tel qu'il se trouve. On le vendra à bon marché pour clore une société. Ce bateau pourrait être employé à remorquer... s'adresser au capitaine Glenn, à bord, ... Pour les conditions, s'adresser à JOHN R. SHAW & Co. 24 rue Poydras.

POUR ST. LOUIS ET ALTON.—Le beau et rapide bateau à vapeur SAINT LOUIS, capt Jos Convers, est actuellement prêt à recevoir du chargement, et partira pour les lieux susdits et les ports intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au bout de la rue Douane ou à JOHN R. SHAW & Co. agents, 24 Poydras.

POUR ST. LOUIS & ALTON.—Le steamer GEN PRATTE, capitaine T. J. Casey, est prêt à recevoir du fret, et partira pour les ports ci-dessus. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord ou à CHS DOANE, 69 Poydras.

A LOUER.—Le bon marcheur bateau à vapeur TECHE, d'une disposition favorable à la navigation de la côte ou du lac. Ce bateau est en parfait état et en ordre de tout ce qui peut être nécessaire à bord. ... s'adresser à HENRY TETE, 13 rue Conti.

ST. LOUIS, ALTON & LES PORTS INTERMEDIAIRES.—Le steamer UNITED STATES, capt. Freleigh, est prêt à recevoir du fret et partira pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face de la rue de la Douane, ou à BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

PAQUEBOT REGULIER POUR MANDEVILLE, LEWISBURG & COVINGTON. Le steamer fin marcheur WALKER, capitaine J. A. Bonnevel, ayant été réparé, partira pour les ports ci-dessus tous les mercredis et jeudis après l'arrivée du char de ... heures ... et les samedis pour Covington... Le steamer Walker remontera la rivière jusqu'à Covington... Pour fret et passage s'adresser au capitaine à bord.

PAQUEBOT DU BAYOU SARA ET PORT HUDSON. [Nouvel arrangement.] Le steamer PERSIAN, capitaine Jesse Hart, partira d'ici tous les mercredis matin à 10 heures, et à son retour il quittera Bayou Sara ... Pour fret ou passage s'adresser à BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.

ou à STETSON & AVERY.

Le nobleman ... entre la Nouvelle-Orléans et Mobile. Le steamer ECHO, capitaine B. Latting, ... les voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans tous les samedis ... à la Baie St. Louis, Passe Christian ... Biloxi, et arrivera au Rail Road ... de la Nouvelle-Orléans pour la Mobile, tous les ... à 8 heures... L'Echo fera un voyage par semaine à ... Pour un passage, s'adresser à bord ou à GINN & DUNN, 44, Nlle. Levée.

POUR LAFOURCHE, et tous les ports intermédiaires—Le beau steamer GENL. HARRISON, capitaine Batchelder, naviguera comme paquebot régulier pendant la saison, entre cette place et les ports ci-dessus, partant de la Nouvelle-Orléans tous les Dimanches à ... heures, et Donaldsonville tous les Jeudis à ... Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à HENRY TETE, 13, rue Conti.

BATEAU DE LA MALLE DES ETATS UNIS.—Le steamer ROB. FULTON, pour BAYOU SARAH, capitaine J. Kinney, partira de cette ville chaque mardi et samedi à 10 heures A. M., et de Bayou Sarah, les lundis et jeudis à ... heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

POUR ATTAKAPAS et les ports intermédiaires.—Le steamer neuf et tirant peu d'eau, ZEPHYR, capitaine J. F. Smith, fera les voyages comme packet régulier pour ... la saison. Et pendant les hautes eaux il fera les voyages réguliers entre la Nlle. Orléans et ... partant de ce port tous les lundis à ... heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à A. H. VERRET, 6, Nlle. Levée.

CABOTAGE.

POUR NEW YORK. (Partant lundi 31 du courant.) Le navire packet OCONEE, capitaine Jackson, ayant une partie de son chargement engagé partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face du marché aux légumes ou à JAMES E. WOODRUFF, 33, rue du Camp.

POUR BOSTON.—La goélette fine voilière ROUD COMMANDER, capt Wing, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira ... Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à JOHN ALEXANDER, 15, rue du Canal.

POUR BOSTON.—Ligne de paquebots de la Nlle Orléans et de Boston. Partant le jeudi 27 mai.—Le superbe navire neuf, ST. LOUIS, capt. O. King, actuellement en chargement et partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face du Marché aux Légume ou à JOHN A. MERRITT, 35, rue du Camp.

POUR BALTIMORE.—Paquebot partant le 1er juin. Le navire fin voilier TIPPECANOE, capitaine Tracy, partira le jour susdit et prêt à recevoir du fret... Pour le reste ... s'adresser à bord en face de la 2de Municipalité, ou à G. BEDFORD & BECK 24, Douane.

POUR CITY POINT et Richmond. La goélette ZERVIAH, capt. Sayers, partira comme ci-dessus. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Orange ou à JOHN ALEXANDER, 15, rue du Canal.

POUR SAVANNAH.—La goélette CHOCTAW, capitaine Norton, ayant les trois quarts de sa cargaison engagée et allant à bord, partira dans peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 97, rue du Camp.

ANTILLES, MEXIQUE, &c

POUR MATAGORDA, Port Lavacca et Linville (Texas). La Goélette fine voilière BOSTON PACKET, capitaine Frederic Arnot, ayant une partie de son chargement engagé, et allant à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à WM. HENRY FULLER, 42 rue Poydras.

POUR LA MOBILE, par la voie du Bayou ... La goélette fine voilière HORNET, capitaine Pierce, ayant une partie de son chargement engagé, partira dans ... de jours. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 97 rue du Camp.

PORTS D'EUROPE.

POUR LIVERPOOL.—Le trois mâts fin voilier ABBOTSFORD, capitaine McLean, partira pour ce port. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à WM. G. HEWES & Co.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier WOODSIDE, capt. Welsh, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou l'équivalent, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 97, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL.—Le trois mâts UNITED STATES, capitaine Swanton, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. H. ASHBRIDGE, 97, rue du Camp.

POUR BARCELONE.—La polacre Espagnole PRUDENTE, capt. Millet, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret de coton, s'adresser à CUCULLU, LAPEYRE & Co., 30, rue de la Vieille Levée.

POUR LIVERPOOL.—Le trois mâts OCEAN, capitaine Wilson, ayant une partie de sa cargaison engagée, a besoin de 400 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la Presse d'Orléans, ou à J. H. ASHBRIDGE, 97, rue du Camp.

A VENDRE OU A FRETER

A VENDRE ou à fréter.—Le brick américain SAM HOUSTON, s'adresser à ALEXANDER GOW, 29 rue Bienville. 11 mai.

A FRETER.—Le trois mâts RUSSIA, s'adresser à A. S. BARKER, 69 1/2 rue de la Commune. 22 avril.

CAFE de la Havane et Sucre, en magasin et à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co, 30, Vieille Levée. 8 mai

---

PANACEE DE ...

POUR la guérison des scrofules, ..., ulcères, goutte, dartres, rhumatismes, hémorrhoïdes, ophtalmies chroniques, érysipèles, maladies de peau; catarrhes et migraines, douleurs d'estomac, dyspepsie, maladies du foie, inflammation chronique, débilités générales, vices de la circulation du sang...

Cette panacée est... efficace pour renouveler le tempérament que de mauvais traitements ont détruits. En termes généraux on la recommande pour toutes les maladies qui proviennent des impuretés du sang ou les vices des humeurs.

Le propriétaire de ce remède la composé après un long séjour parmi les indiens, et a mis le plus grand soin dans le choix des matières qui le composent. Il s'offre au public avec la conscience de son efficacité et la certitude de pouvoir guérir les diverses maladies chroniques mentionnées ou pour lesquelles on peut l'appliquer.

Ce remède n'est pas un de ceux qui peuvent être bons ou mauvais, ainsi que le plus grand nombre de ceux donnés en médecine; sa plus grande qualité est de pouvoir guérir le malade à toutes extrémités ou tout autre remède a manqué.

La panacée a été trouvée très utile dans un grand nombre de maladies, qu'il est difficile de spécifier. On s'en est servi très-souvent avec succès pour purifier le sang à l'approche du printemps. Les malades d'une constitution faible s'en sont toujours trouvés bien, et toutes les fois qu'un malade sera mis à un régime sévère, il trouvera que la panacée prise à la dose ordinaire produira sur lui un effet aussi prompt que salutaire.

Le certificat suivant pris au hasard parmi des milliers que l'on pourrait produire démontrera quels sont les effets de la panacée indienne et prouvera sa supériorité incontestable sur les remèdes de même nature.

Cas d'ulcères ou posier et au nez.

Charleston, 20 janvier 1832.

Je certifie avoir été sujet pendant plusieurs années à une maladie scrofuleuse pour laquelle j'ai été traité par plusieurs médecins éminents, à Philadelphie et à Charleston, sans aucun succès; quelques bouteilles de la panacée de Swaim que je pris aussi ne produisirent aucun effet. Pendant l'hiver dernier, ces humeurs se changèrent en ulcères qui se portèrent à la gorge, et le mal fit un peu de tels de tels progrès que je pouvais à peine prendre assez d'aliments, pour vivre. Je restai quelques jours dans cette situation menacé de mourir d'inanition, lorsque je m'avisai de recourir à la panacée indienne dont je me trouvai bien au bout de 24 heures. Ma guérison marcha si rapidement que quatre semaines après j'étais parfaitement guéri.

Signé ANDREW COZIER, King street.

Vendu en gros et en détail à New York, par A. B. et D. Sands, droguistes, nos. 79 et 100 rue Fulton, et à la Nouvelle-Orléans chez Sickles & Co. 40 rue du Canal.

Prix... $2 15 fev

ASSURANCES sur

LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN.

LE manque d'une institution d'Assurances sur la vie, et les primes extras que demandent les compagnies d'Europe et du Nord pour assurer la vie d'individus résidant à la Louisiane, ont déterminé la direction de cette compagnie à mettre en opération la clause de sa charte qui l'autorise à contracter des assurances sur la vie, à des prix qui pourront mettre à même chaque personne, jouissant d'un revenu annuel ordinaire, d'assurer à ceux qui dépendent d'elle une ressource en cas de mort.

L'échelle des primes adoptée par la compagnie est aussi conforme qu'il a été possible de la faire à celle des Compagnies de Londres, qui font des assurances sur la vie dans toute l'Angleterre; il n'y est fait aucune augmentation pour la différence des climats.

D'après cette échelle, une prime annuelle de vingt piastres, payée par une personne de 25 ans, assure le paiement de mille piastres à son ayant cause en cas de mort dans l'année; une prime annuelle de cent piastres assure une somme de cinq mille piastres, et ainsi de suite en proportion pour une somme plus forte.

La Compagnie signera des polices pour une période d'une à sept années, dont la prime sera payable par trimestre, par semestre, ou même par année.

Des renseignements plus étendus seront fournis au bureau de la Compagnie, No. 45, rue du Canal, à l'encoignure de la rue Gravier.

Par ordre de la Direction.

1 m 10—6m CH. BRIGGS, secrétaire

MAISON & MEUBLES à louer.—La maison en briques à 3 étages, située dans la rue Julia, No. 67, ayant toutes les commodités nécessaires pour une famille, sera louée du 15 mai courant au 1er novembre, et si on le désire, l'ameublement sera vendu à une estimation convenable, ou loué aussi; que tous les ustensiles de cuisine, service de porcelaine, &c. &c. La maison a un bydrant, chambre à bains, &c. &c. La maison est en parfait état et offre tous les agréments possibles pour une résidence d'été. S'adresser à W. HY. FULLER, 42 rue Poydras. 22 mai

A LOUER pour le 1er juin une maison rue Ste. Anne entre Bourgogne et Remparts. S'adresser à R. BRUGIER, 9, rue St-Louis. 15 mai

MAISONS A LOUER.

UNE maison en briques, située aux encoignures Ste. Anne et Claiborne.

Une maison à étages et en briques, située rue d'Espagne, entre Moreau et Casacalvo.

Une maison, située rue Moreau, entre Port et Ferdinand, Block des Architectes.

Une moitié de maison, située rue Claiborne, entre Ste. Anne et Dumaine.

Pour les conditions, qui sont avantageuses, s'adresser rue Chartres, No. 125 à CORDEVIOLLE & LACROIX. 13 mai

A LOUER.—Le magasin à trois étages No. 47, rue Bienville, entre celles Royale et Chartres. On peut en donner possession immédiatement. S'adresser à SCHMIDT & Co., 48 rue Bienville. 11 mai

A LOUER.—Le magasin No. 79 rue des Magasins, entre celles Poydras et Natchez; livrable de suite. S'adresser à F. DE LIZARDI & Co. 24 av

A LOUER une maison à quatre appartements avec galerie et cabinets devant et derrière, une grande cour, écurie et remise, rue du Canal, entre Tremé et Marais, s'adresser à E. & A. SOULIE, 21 av rue Bienville, No. 53, au premier

A LOUER présentement. Le grand magasin à trois étages, situé rue Bienville, entre Royale et Bourbon. S'adresser à R. BRUGIER, 29 avril 9 rue St-Louis

MANDEVILLE.

A LOUER présentement une maison agréablement située et convenable à une grande famille, elle se compose de plusieurs appartements, cour et jardin. Cette maison se trouve tout près du lac Pontchartrain. Pour plus amples informations, s'adresser à Mr. B. Petit rue St Philippe entre les rues Tremé et Marais ou sur les lieux à Mr. COQUILLON. 2 avril

A LOUER.—Une petite Maison, située à l'encoignure des rues Commune et Marais. S'adresser à WM. DINN, 4 mai 11, Commune, encoignure Tchoupitoulas.

WHISKEY—200 barils whiskey rectifié, à vendre par J. VAIRIN & Co. 25 mai

TETES de Cochon—150 barils à l'inspection et à vendre par J. VAIRIN & Co. 25 mai

CIDRE—150 caisses cidre de Champagne, à vendre par J. VAIRIN & Co. 25 mai

HUILE de lin—15 barils à vendre par ALEX. GOW, 29, Bienville. 25 mai

RUM—15 barils de la Nouvelle-Angleterre, à vendre par ALEX. GOW, 29, Bienville. 25 mai

AMIDON de Poland, Colgate et Troy à vendre par CONVERSE & Co. 55, Nlle. Levée. 25 mai

TABAC—8 caisses, à vendre par CONVERSE & Co. 55, Nlle. Levée. 25 mai

PEAUX de Chevreuil—2 bales à vendre par CONVERSE & Co. 55, Nlle. Levée. 25 mai

CAFE Havane, Rio et Java, à vendre par CONVERSE & Co. 55, Nlle. Levée. 25 mai

SUCRE—25 boucauts à vendre par CONVERSE & Co. 55, Nlle. Levée. 25 mai

MELASSES.—Quelques barils à vendre par CONVERSE & Co. 55, Nlle. Levée. 25 mai

SUCRE raffiné en pains, du cassé et clarifié, à vendre par CONVERSE & Co. 55, Nlle. Levée. 25 mai

AMANDES, raisins et prunes, à vendre par CONVERSE & Co. 55, Nlle. Levée. 25 mai

FARINE—500 barils farine de Cincinnati, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 25 mai

WHISKEY—300 barils rectifié, marques de choix, à vendre par JOS. LANDIS & Co. 2 mai

PORC—300 barils porc inspecté, mess et prime, à vendre par JOS. LANDIS & Co. 2 mai

GRAISSE—1000 barillets graisse ferme, à vendre par JOS. LANDIS & Co. 2 mai

FARINE—150 barils farine superfine à vendre par J. VAIRIN & Co. 21 mai

WHISKEY—30 barils whiskey à vendre par J. VAIRIN & Co. 21 mai

LANGUES de bœuf—6 barils langues fumées à vendre par (21 mai) J. VAIRIN & Co.

BŒUF sec en caisses à vendre par J. VAIRIN & Co. 21 mai

BLANC de baleine—100 caisses en magasin, à vendre par W. HENRY FULLER, 42 Poydras. 21 mai

CIGARES Principe—40,000 en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32 V. Levée. 21 mai

CIGARES—200,000 réglées, à vendre à bas prix par J. M. CABALLERO, 32 V. Levée. 21 mai

CAFE—500 sacs café Rio prime vert, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier. 24 mai

ACIER anglais—80 paquets, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier. 24 mai

HARICOTS blancs—30 barils, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier. 24 mai

TRAITES sur New-York et sur Baltimore, à vendre par CHARLES CLEGG, 11, St. Charles. 14 mai

FARINE de maïs—100 barils à vendre par THAYER & CUSHING, 30 Gravier. 17 mai

POMMES sèches—40 barils à vendre par G. BEDFORD & BECK, 24 Douane. 19 mai

CAFE—900 sacs café en magasin et à vendre par PRATS & HERNANDEZ, 27, Toulouse. 15 mai

CHANGE sur New-York, à vue, à vendre par CHEVREMONT & Co. 53, Royale. 11 mai

LETTRES de change sur New York, à vendre par W. G. HEWES & Co. 27 avril

GRAISSE, beurre de Goshen, à vendre par CHS DOANE, 69 Poydras. 10 mai

RAISIN—300 caisses à vendre par CHS. DOANE, 69 Poydras. 10 mai

PORC et bœuf—600 barils porc à l'inspection, et bœuf de qualité inférieure, à vendre par CHS. DOANE, 69 Poydras. 10 mai

CIDRE de Champagne—200 caisses en magasin et à vendre par CHS. DOANE, 69 Poydras. 10 mai

FARINE—200 barils farine superfine, à vendre par J. VAIRIN & Co. 19 mai

JAMBONS—100 boucauts de toutes descriptions, à vendre par J. VAIRIN & Co.

GRAISSE—100 barils en magasin et à vendre par J. VAIRIN & Co. 19 mai

CAFE de la Havane—800 sacs à vendre par A. TRIER, 31, rue Gravier. 7 mai

TRAITES sur Paris, à vendre par F. PERRET. 31 mars

CHOCOLAT—200 caisses extra noll à vendre par THAYER & CUSHING, 30 Gravier. 2 mai

HARICOTS—9 barils récemment reçus et à vendre par THAYER & CUSHING, 30 Gravier. 2 mai

TRAITES sur Philadelphie, à vendre par HENRY TETE, 13, Conti. 30 av—6

THE poudre à canon et impérial à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25 Gravier. 29 av

LAINE—Un petit lot à vendre par P. A. GIRAUD, 11, rue Tchoupitoulas. 29 avril

JAMBONS plats côtés et épaules à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25 Gravier. 29 av

TETES de cochon et épaules—50 barils à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25 Gravier. 29 av

CIDRE DE CHAMPAGNE—200 caisses à vendre par CHS. DOANE, 69, rue Poydras. 29 av

THE—50 1/2 boîtes et 50 caisses à vendre par CHS. DOANE, 69, rue Poydras. 29 av

PORC—500 barils porc mess et prime, à vendre par MAUNSEL WHITE & Co. 29 avril

CORDES—300 rouleaux cordes à vendre par MAUNSEL WHITE & Co. 29 avril

TOILE du Kentucky—300 pièces à vendre par MAUNSEL WHITE & Co. 29 avril

TRAITES sur Londres, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER. 29 avril

CAFE—400 sacs café Havane, 300 do Laguyra, à vendre par R. GRONNING & Co. 8 mai

GRAINES de moutarde, à vendre par CONVERSE & Co., 55 N. Levée. 7 mai

TRAITES sur New York à vue, à vendre par ANDREWS & BROT. 80 Camp. 22 mai

CAFE Rio—3500 sacs, prime vert à vendre par STETSON & AVERY, 88 Gravier. 22 mai

CORDAGE de Manille—100 rouleaux à vendre par STETSON & AVERY, 88 Gravier. 22 mai

GRAISSE—800 barillets à vendre par STETSON & AVERY, 88 Gravier. 22 mai

TRAITES sur New-York, à vendre par W. G. HEWES. 22 mai

LETTRES de change sur la Havane, à vendre par R. GRONING & Co. 2 mai

INDIGO de Caracas—36 surons à vendre par R. GRONINO & Co. 22 mai

HUILE de palmachristi—15 barils en débarquement du steamer Oregon et à vendre par CHS. DOANE, 69, rue Poydras. 25 mai

CHAPEAUX, souliers, habillements—Un assortiment général des marchandises ci-dessus, convenant au marché de la campagne, à vendre par FROST & Co. 22 mai , rue de la Douane

---

E. FREMAUX, libraire, 146, rue de Chartres—vient de recevoir par le navire l'Andelle du Havre :

Un assortiment de nouveaux ouvrages, consistant en romans, mémoires, voyages, &c. &c.

Pièces de théâtre nouvelles,

Souvenirs du voyage à Sainte-Hélène,

Journal écrit à bord de la frégate la Belle-Poule, par ...

Funérailles de l'Empereur Napoléon.

On peut se procurer dans son magasin des abonnements aux journaux suivants :

Journal du Hâvre, journal commercial et politique,
Le Temps, journal politique et littéraire,
Le Droit, gazette des Tribunaux,
Revue et Gazette Médicale,
... Musicale,
Journal des Débats, journal politique et littéraire,
Le Charivari,
Le Siècle, journal politique et littéraire,
La Revue Britannique,
La Sylphide, journal de modes, littérature, &c. &c.
Le Bon ton,
Le Petit Courrier,
Le Follet,
... Elégant,
Longchamps,

Grand choix de papier peint pour tenture, &c. &c. nouveaux dessins.

MARCHANDISES Sèches d'Exportation—En débarquement du navire Tallahassee et reçu par les derniers arrivages, de Liverpool,

Mousseline imprimée;
Mousseline imprimée pour deuil;
Mousseline batiste et jaconat;
Mousseline Dimity;
Indiennes imprimées, de grande variété;
Jaconas bleus et noires;
Velours, Lasting uni et à dessins;
Shawls et Mouchoirs en coton;
Cotonnade, qualité supérieure;
Bretagnes, toile à draps, écrue;
Draps casimir, bayette,

Ainsi que d'autres articles convenables aux marchés du Mexique et du Texas, à vendre à des termes libéraux, par

21 mai R. D. BLOSSMAN.

MAGASIN DE COMMESTIBLES, Encoignure Royale et Dumaine.

LE Soussigné offre à vendre les articles ci-après, fraîchement reçus :

40 caisses absynthe Y. & L.
30 do kirshwasser,
100 douz. Guignolet d'Angers,
2000 livres jambons d'ours,
40 douz. fromage de Neufchatel,
4000 boîtes sardines,
200 do petits pois,
100 do câpres à l'huile, de Bordeaux,
50 do pâtés et demi pâtés truffés,
40 caisses fruits conservés dans leur jus,
40 milliers bouchons longs et courts,
200 livres mastic préparé pour cacheter les bouteilles,
24 caisses curaçao,
20 do marasquin,
100 do liqueurs superfines assorties;
20 do liqueurs, crême de noyau,
20 do vermicelle et macaroni,
600 do vins rouge, Lafitte, Larose, Léoville, St. Julien,
200 do vins blancs, Barsac, Graves, Sauterne,
4 barriques vins, véritable Chateau Lafitte,
20 do do St. Julien très vieux
40 do do St. Estèphe et Montferrand,
30 demi barriques vins blanc, Sauterne et Barsac,
100 barriques vins de Bergasse,
10 futailles Cognac vieux.

21 mai 30 B. FOUVERIN.

GRAND ASSORTIMENT D'HABILLEMENTS CONFECTIONNES—Vente à des prix réduits.

MEAKINGS & KETCHAM, encoignure des rues Bienville et de la Vieille Levée, vendent à des prix réduits, un assortiment considérable et entièrement nouveau d'habillements confectionnés exprès directement de leurs manufactures. Aussi, un magnifique assortiment de chemises simples, de mousseline de fantaisie, et de toile avec ou sans jabots. Aussi, des malles de voyage jointes en fer, des lits préservés et une quantité d'articles de toilette de fantaisie qui mérite l'attention des citoyens et des étrangers. 21 mai

BAZAR PARISIEN, MARCHANDISES D'ETE. Encoignure Royale et du Maine.

NORMANDIN FRERES viennent de recevoir par les derniers arrivages, les objets de nouveautés ci après, toute espèce de parfumerie fraîche des maisons Montpelon, Bernier, Violet &c.

OBJETS POUR DAMES.

Fichus, manchons de batiste brodée et unie, guimpes brodée, manchettes, bas de soie, do. fil d'Ecosse, gant de soie, do. fil d'Ecosse, do. filets blanc et noir, fleurs diverses, bourses, aréthières, sacs, panier, cabas, éventails nouveaux dessins, peignes pour maintenir les chapeaux, ombrelles à la duchesse, manche ivoire, do. etc. ... nouvelles pour dames et ... soutien de peau et de satin noir.

OBJETS POUR HOMMES.

Cravattes jaconas brochée soie, dessein nouveaux, do. en soie, chemises blanches de toile forme nouvelle, do. couleur, bretelle de tout genres, do. brode, manchettes, jabot, gants de soie, do. fil d'Ecosse écru et blanc, do. castor, chaussettes, souliers vernis, pantoufles en maroquin, do. en peau de soie, foulards, col satin, ... plombiers et autres, do. à lacets, cravaches, fouets, chapeaux en paille d'Italie très fins, do. en soie, do. castor poil ras de *Pineaud*, do. large bords do. castor gris, bonnets Grecs en velour et tapisserie &c. &c.

OBJETS DIVERS.

Nécessaires de voyage, do. à musique, do. de poche, boîtes à ouvrage, do. à gants, do. à mouchoirs, parapluies, portefeuille, carnets à sujet, cigarières brodé, do. à sujet, do. en paille d'Italie, tabatière, lorgnette, coutellerie fine, objets de bureaux, crayons en argent, flacons de poches, nécessaires d'enfant, tablettes à écrire, ... brosses, peignes de toutes grandeur, rasoirs, ... toupets, tresses, bandeaux, ... en cheveux et fournitures pour Mr. ...

Nouvelle Orléans, 20 Mai 1841.

21 mai—1m JEAN NORMANDIN FRERE.

NOUVELLES MARCHANDISES.

CORDEVIOLLE & LACROIX préviennent le public et leurs pratiques qu'ils viennent de recevoir par le navire Isaac Newton, un bel assortiment de marchandises consistant en :

Paletots d'un nouveau genre, en mérinos, laine douce, étoffe ... à dessin,
Habits en mérinos noir et de couleur,
Redingotes do do do
Vestes do do do
Jardinières, do do do
Gilets bazin blanc et en couleur,
Chapeaux de soie noire de Pinaud,
Do do gris, do même,
Draps d'été pour habits,
Mérinos noir et en couleur pour dito,
Do do à dessin pour pantalons
Satin noir pour do
Do d'une qualité supérieure pour gilets,
Bazin anglais blanc et en couleur pour do.
Batistes écrue à carreaux, nouveau genre,
Coutils anglais et français, blanc et en couleur,

Aussi—Un assortiment de fournitures pour la confection des habits.

19 mai 121 rue de Chartres

MARCHANDISES DIVERSES—100 sacs café Rio, 30 balles toile draps écrue 4/4; 200 caisses chandelle de blanc de baleine; 100 caisses bouteilles ... pour ... 200 barils genièvre et eau de vie du pays; 30 pipes genièvre de Hollande, 10 demi et 2 pipes eau de vie Cognac supérieure, ... 10 surons indigo de Caracas, ... caisses indigo de Manille, ... vin de Bourgogne et de Porto supérieur, 250 paniers champagne marque de la clef, d'importation directe; 25 rouleaux feuilles de plomb, de dimensions assorties, 3000 gallons huile de baleine raffinée, 75 barils ... 3 barriques contenant 400 paires de chaussures ..., 300,000 cigares américains; ... et à vendre par WOOD & SIMMONS, 15 mai 60, rue des Magasins.

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS. Nlle. Orléans, 11 mai 1841.

LE soussigné est autorisé à recevoir des propositions pour l'entreprise d'un chenal à ouvrir à travers les chutes de la rivière Rouge, au-dessus d'Alexandrie; les travaux devant être faits en vertu d'une allocation décrétée pour cet objet par la Législature de l'Etat, conformément à un plan et devis estimatif fait par Geo. T. Dunbar, ingénieur du Bureau, qu'on peut consulter et examiner en s'adressant à Eugène Rousseau, Secrétaire du Bureau, Vieille Levée, No. 28.

Les personnes qui se présenteront pour entreprendre cet ouvrage devront donner caution satisfaisante pour un montant double de celui du contrat, ou consentir à ce qu'un tiers de la valeur des travaux à mesure de leur achèvement, soit retenu par le Bureau, pour assurer l'exécution fidèle du contrat.

THOS. W. CHINN, 13 mai Président du Bureau des Travaux Publics.

REÇU par les derniers arrivages d'Europe—Un assortiment de marchandises nouvelles, umbrelles et marquises, gants filets et fil d'Ecosse, bretelles, bourses, cravates, chemises, éventails, petits cols satin, cannes en jonc, bonnets en tout genres, peignes pour retenir les chapeaux de dames, houppes, chapeaux d'hommes, larges bords, do pour enfants en paille et leurre, parfumerie, ballets en gomme élastique, nécessaire de voyage; dépôt d'Odontine Pelletier.

Sels pour teindre les cheveux, fournitures de coiffeur, perruques, bandeaux, et autres postiches.

90 odeurs différentes de Prévost pour le mouchoir.

Donne des leçons de coiffure.

T. MOREAU,

149, rue Royale, encoignure St. Pierre, et 36, rue Saint Charles, en face de l'Hotel Exchange. 19 mai

REÇU par le Caledonia Brander, du Havre, un grand assortiment de marchandises de saison :

Bretelles en soie, gomme et coton,
Mérinos noir, drap d'été 5/4,
Allepine noire,
Serge soie pour tailleur,
Boutons de soie do,
Chal's hermanie noirs 4, 5 et 6/4
Do. Filet,
Coltier do,
Bas bicolie,
Rubans velour noir et ponceau,
Do taffetas noirs (pour cravattes),
Do à lacer les souliers,
Batistes imprimées pour robes,
Do couleurs unies,
Cauts filets,
Mouchoirs batiste,
Ombrelles (grande nouveauté française),
Fleurs artificielles,
Chaussettes fil,
Linge de tables,
Indiennes à meubles, chamois et bleus
Do à bordures,
Chapeaux paille d'Italie (borde double et simples),
Do do pour femmes,
Eaux de Cologne, de fleur d'orange et de Lavande fins brés,
Poudre, savons et parfumeries assorties.

BENJ. LACOSTE, 103, rue Royale, entre Conti et St. Louis

En magasin et à vendre à des prix très modérés : Soieries pour robes [dernières nouveautés], cols mousseline brodé et guipar 21 av

EVENTAILS en Plumes—3 caisses éventails en plumes blanches, grandes, 8 caisses do gris, reçus par le navire Alabama et à vendre par L. A. LEVY, 22 mai 30, Commune.

MOUCHOIRS de Soie—2 caisses mouchoirs Pongee, à dessins; 2 do mouchoirs crinson, reçus par le navire Alabama et à vendre par L A LEVY, 22 mai 30, rue de la Commune.

EVENTAILS en Pailles—20 caisses actuellement en déchargement de l'Alabama et à vendre par L A LEVY, 30, Commune. 22 mai

CAMELOT en Soie—Une caisse camelot en soie, de l'Inde, convenable aux tailleurs, reçu par le navire Alabama et à vendre par L A LEVY, 22 mai 30, rue de la Commune.

TOILE d'Irlande—3 caisses toile en rouleaux, à vendre par L A LEVY, 22 mai 30, rue de la Commune.

MARCHANDISES par colis—Clason & Vies, 47, rue de Chartres, offrent à vendre un bel assortiment de marchandises sèches anglaises consistant en partie en mousselines, indiennes, guingams, toile d'Irlande de toute sorte; cravattes de soie, et plusieurs autres articles. 14 mai

BOTTES, souliers et brodequins.—100 caisses en débarquement du Caspian et à vendre à bas prix pour du comptant ou du bon papier, par A. F. DUNBAR & Co. 28, Douane. 17 mai

CIGARES de la Havane—300,000 cigares de la Havane de différentes marques et qualités à vendre par PRATS & HERNANDEZ, 27, Toulouse. 18 mai

TOILE d'emballage d'Ecosse—150 pièces toile d'emballage d'Ecosse de 42 à 43 pouces de largeur à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 20 mai 80, rue du Camp

BLANC de baleine, savon—350 caisses blanc de baleine New Bedford, 500 dito savon de bonnes qualités, à vendre en gros et en détail par S. LATAPIE, 69 V. Levée. 8 mai

CUIVRE—En débarquement des navires Persian et Tallahassee.

4 caisses cuivre de chaudronniers, de 9 à 9 1-2 à 10 et 11 liv.

8 caisses feuilles de cuivre 14, 16 et 18 oz. à vendre par PRIESTLEY & BEIN, 19 N. Levée. 21 mai

FER—En débarquement du trois mâts Persian, de Liverpool.

350 paquets de feuilles de cuivre de 12 à 25.
300 do cercles en fer de 1 1-4 pouce à 4 pouces.
900 do fer assorti pour calleries.
100 do fer rond et carré de 3-8 et 1-2.
1000 barres plattes, rondes et carrées à vendre par
21 mai PRIESTLEY & BEIN, 19 N. Levée.

LE soussigné offre à vendre au débarquement du Chateau briant de Bordeaux, 2 barriques et 10 demi barriques vin blanc du Grand crû Guillot de Suduisant, des années 1819, 25, 31, 36 et 38.

Plus 36 caisses des mêmes vins des années 1819, 22, 25, 31 et 38.

2 barriques vin rouge 1826 et 30 du crû St-Julien Oullon. Et 36 caisses même vin rouge 1826.

CHARLES DUFOUR, 10 mai 85 rue du Camp.

CAFE de la Guyra et la Havane, à vendre par R. GRONING & Co, 24 mai

---

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de ... MAGNES—Vente par le Register des Testaments—Vendredi dix-huit juin 1841, à une heure de l'après-midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 18 mai 1841, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feue Christine ...

Un quart indivis de l'esclave nommée Sophie, négresse âgée de cinquante six ans, excellent sujet et propre à tout, mais maladive.

Conditions—comptant.

W. F. C. DUPLESSIS, Régistr des Testaments.

N. B. L'acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Felix Percy, not. public. 21 mai

SUCCESSION de Juan Puech y Laporte—Vente par le Register des Testaments—mercredi 16 juin 1841, à une heure P. M., à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 4 de mai, 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Juan Puech y Laporte décédé, les propriétés et esclaves ci-après mentionnés :

1o. Une griffonne nommée Philie, âgée d'environ 35 ans, un peu cuisinière et blanchisseuse.

2o. Un certain lot de terre, situé à Milnebourg dans la paroisse d'Orléans, désigné par le No. 5 de l'Ilet No. 37, sur un plan du dit Milnebourg, déposé en l'étude de Carlisle Pollock, notaire public en cette ville, ledit lot formant encoignure et mesurant 60 pieds de face à la rue Marigny, sur 120 pieds de face et de profondeur à la rue Frankfort, ensemble avec les édifices, consistant en deux maisons en bois, couvertes en bardeaux, ayant chacune deux chambres avec galeries en face de la rue.

3o. Quatre lots de terre, situés à Milnebourg, dans la paroisse d'Orléans, et désignés par les Nos. 1, 2, 3 et 4, de l'ilet No. 37, sur le plan dudit Milnebourg, déposé en l'étude de Carlisle Pollock, notaire public en cette ville. Les lots No. 1, 2 et 3 mesurant chacun 60 pieds de face à la rue des Champs Elysées, sur 120 pieds de profondeur; (le lot No. 1 formant l'encoignure de ladite rue des Champs-Elysées et la rue Frankford) et le lot No. 4 mesurant 28 pieds 2 pouces à la rue Frankford sur 150 pieds de profondeur. Ensemble avec les édifices et améliorations consistant en 1o. une maison en bois, couverte en bardeaux, ayant 5 chambres; 2o. une cuisine en bois, couverte en bardeaux, et ayant 3 chambres; 3o. une autre maison en bois, couverte en bardeaux, et ayant 8 chambres et galerie face à la rue; 4o. un grand pigeonnier en bois, couvert en bardeaux.

Les susdits quatre terrains seront vendus en bloc, ensemble, avec :

Soixante-dix actions de cent piastres chaque, dans le fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Conditions—Les dites propriétés seront adjugées pour ce qu'elles rapporteront à un an de crédit, et pour billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente pardevant M. Félix Percy, notaire public, aux frais des acquéreurs.

W. F. C. DUPLESSIS, 11 mai Régister des Test.

SUCCESSION Doane—Vente par le Register des Testaments—Lundi, quatorze juin 1841, à une heure de l'après midi, en vertu de deux ordres de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, l'un en date du 30 avril 1841, l'autre en date du 8 mai 1841, il sera offert en vente publique à l'encan à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Isaiah Doane, les actions esclaves et biens fonds, ci-après décrits, savoir :

ACTIONS.

Une action dans la Compagnie du Bac à vapeur de la seconde municipalité.

Conditions : comptant.

ESCLAVES.

Un nègre nommé Jane Brown, âgé de ... ans, artimeur et presseur.

Une négresse nommée Winney, âgée de ... ans

Une négresse nommée Eliza, âgée de quinze ans

Une négresse nommée Louisa, âgée d'environ trente ans, et son enfant (estropié) âgé d'environ deux ans.

Une négresse nommée Jane, âgée d'environ trente cinq ans, mitronneuse.

Conditions : comptant

BIENS FONDS.

La moitié d'un certain lot de terre numéro dix, au faubourg La Course, situé dans l'ilet compris entre les rues du Prytanée, Erato, des Nayades et Thalie, conformément au plan du dit ilet, déposé en l'étude de feu H. K. Gordon, notaire public, daté le treize septembre mil huit cent vingt cinq; le dit lot de terrain étant pris du coin de la rue Thalie, et mesure trente pieds de face à la rue des Nayades, sur cent vingt pieds de profondeur, mesure française, ensemble avec les 12 fonds, consistant dans une maison principale et autres bâtisses dans le fond, le tout conformément au plan qui sera exhibé à la vente.

Conditions : un cinquième comptant, et la balance à douze, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant intérêt depuis leur date jusqu'à leur échéance, à raison de dix pour cent l'an, et après leur échéance, s'ils n'étaient pas payés, à raison de dix pour cent l'an, le tout assuré par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. La dernière clause n'étant pas faite dans le but d'autoriser aucun retard dans le paiement des dits billets.

Les propriétés suivantes situées dans le continuation du Faubourg Jackson, derrière cette ville et dans la Paroisse d'Orléans, appartenant conjointement par moitié indivise, à la succession et à L. R. Gaudin, qui consent à la vente :

Trois lots de terre attenant les uns aux autres dans l'ilet No. onze, désignés par les Nos. Deux, Trois et Quatre.

Le lot No. deux mesure trente pieds de face à la rue de la Douane sur cent vingt pieds de profondeur.

Le lot No. Trois, trente pieds de face à la même rue, sur la même profondeur attenant au lot No. deux, et le lot No. quatre de forme irrégulière, mesurant environ soixante un pieds six pouces de face à la même rue; le tout mesure française.

Vingt-deux lots de terre, mêmes propriétés, dans l'ilet numéro dix-huit et désignés sous les numéros deux jusqu'à vingt-trois, ayant mesure française, savoir:

Les lots Nos. deux et trois, attenant l'un à l'autre chacun trente pieds de face à la rue St. Patrick sur cent cinquante pieds de profondeur. Le lot No. quatre quarante cinq pieds de face à la rue St. Patrick, sa profondeur n'est pas donnée sur le plan. Le lot No. cinq de forme irrégulière environ deux pieds de face à la rue St. Patrick, environ quinze pieds de face à la rue Jackson et environ soixante quinze pieds sur la ligne qui le sépare du lot no. six; les lots nos. six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, attenant les uns aux autres, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Jackson sur cent vingt pieds de profondeur; le lot no. treize formant l'encoignure de la rue Bernadotte; les lots nos. quatorze et quinze, attenant l'un à l'autre, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Bernadotte sur cent cinquante pieds de profondeur, et lots Nos. seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt-un, vingt-deux et vingt-trois, attenant les uns aux autres, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Palmyre, sur cent-vingt pieds de profondeur; le lot no. seize formant l'encoignure de la rue Bernadotte.

Deux lots de terre, mêmes propriétés attenant l'un à l'autre dans l'ilet no. douze, désignés par les numéros quatre et cinq, mesurant chacun au pied français trente pieds de face à la rue du Canal sur cent vingt pieds de profondeur.

Six lots de terre attenant les uns aux autres dans l'ilet no. huit et numérotés de huit à treize, mesurant au pied français, trente pieds de face à la rue de la Douane sur cent dix-huit pieds six pouces de profondeur; le lot no. treize formant l'encoignure de la rue Helena.

Un morceau de terre de forme triangulaire, numéro six; mesurant environ cent cinq pieds six pouces de face à la rue Bienville, et environ cent cinquante et un pieds de face à la rue Helena; les autres dimensions ne sont pas données, le tout mesure française.

Conditions: Les susdites propriétés sises derrière la ville seront vendues en lots séparés, payables un tiers comptant, et la balance à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; et si lesdits billets n'étaient pas payés à leur échéance, ils porteront intérêt à raison de dix pour cent l'an, cette clause n'autorisant nullement les acquéreurs à retarder le paiement des dits billets.

W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant W. Y. Lewis, not pub.

Un plan des susdites propriétés situées derrière la ville sera exhibé à la vente, et lesdites propriétés seront vendues conformément au dit plan.

11 mai

SUCCESSION DE DAME CHEW.—Vente par le Register des Testaments—Samedi cinq juin 1841, à une heure de l'après midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 27 avril 1841, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la communauté qui a existé entre Beverly Chew et feu son épouse Maria T. Duer, la propriété foncière ci après décrite.

Un lot de terre situé dans la paroisse de Jefferson et désigné sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, daté du 17 février 1829, et déposé dans le greffe de Wm. Christy notaire public, le dit lot de terre situé dans le faubourg des Religieuses, paroisse de Jefferson, dans l'ilet borné par les rues Ste Léonarde, Ste. Marie, St. Amand et St. André, le dit lot de terre numéro cinq formant encoignure et mesurant soixante pieds de face à la rue St. Marie, sur une profondeur de cent vingt pieds et face à la rue Bellegarde.

Conditions—Comptant.

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments.

N. B. Les actes de vente seront passés par devant Daniel McKay notaire public, aux frais de l'acquéreur.

3 mai

SUCCESSION du Docteur David C. Ker.—Vente par le Régister des Testaments—Samedi, vingt neuf mai 1841, à une heure de l'après-midi, à la Bourse, rue St. Louis entre Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 10 mai 1841, seront vendus pour compte de la dite succession de feu Docteur David C. Ker, les esclaves suivants, savoir:

YORK, nègre âgé de quarante ans.

LUCY, mulâtresse, âgée de trente ans.

SUSAN, négritte d'environ onze à douze ans.

Et à quatre heures P. M., à mon bureau, situé encoignure des rues Condé et Ste-Anne, les meubles meublants, appartenant à la dite succession.

Conditions de la vente : Les esclaves moitié comptant, et la balance à six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement—Les meubles—Comptant.

W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testaments.

N. B.—Les actes de vente pardevant H. B. Cenas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 27 avril

SUCCESSION DALON—Vente par le Register des Testaments—Le mercredi, neuf juin 1841, à une heure de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 7 mai 1841, il sera offert en vente publique à l'encan à la Bourse de la Cité, rue St Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Antoine Dalon, l'esclave et les biens fonds ci-après décrits, savoir:

1o. L'esclave Richard, âgé d'environ trente sept ans, laboureur et charretier, ayant une hernie, s'étant absenté plusieurs fois; la moitié duquel esclave appartient à Pierre Lemoine, qui consent à la vente

2o. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, ayant trente pieds de face à la rue Moreau, entre les rues d'Espagne et d'Enghien, sur cent vingt pieds de profondeur, mesure française, ensemble la maison en briques qui est dessus, composée de trois appartements, un cabinet et galerie, avec la cuisine et autres améliorations.

3o. Un autre lot de terre, contigu au précédent et faisant face aussi à la rue Moreau, ayant la même face de trente pieds, sur profondeur de cent vingt, avec toutes les améliorations.

Conditions de la vente—Les biens fonds un quart comptant, et la balance à un, deux et trois ans de crédit, et l'esclave Richard à six et douze mois de crédit, le tout en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs par devant Théodore Seghers, not. pub. 8 mai

---

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION DE TOUSSAINT MOSSY Jr.—Vente par le Register des Testaments—Vendredi dix huit juin 1841, à une heure p. m., à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu pour le compte de la succession de Toussaint Mossy Jr., l'esclave ci après nommée :

Maria, négresse âgée d'environ 16 ans, blanchisseuse.

Conditions de la vente—Dix mois de crédit pour un billet tiré et endossé à la satisfaction de la veuve du défunt portant intérêt, à raison de huit pour cent p. an et assuré par hypothèque sur la dite esclave jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant D. L. McCay, not. pub. 14 mai

SUCCESSION DE AMELIA GORDON. ... par le Register des Testaments ... juin 1841, à une heure p. m. En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de la ville et paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, ... pour le compte de la succession de Amelia Gordon décédée, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, la propriété foncière et les esclaves ci-après décrits :

Sam alias Francois nègre âgé d'environ trente ans.

Phœbe, négresse âgée d'environ trente six ans.

PROPRIETE FONCIERE.

Un lot de terre situé et formant l'encoignure Nord Est des rues Philipps et Girod et mesurant mesure anglaise vingt six pieds six pouces de face à la rue Philippa, sur cent ... pieds de profondeur mesure française et face à la rue Girod; ensemble les bâtisses qui y sont construites.

Conditions de la vente—Les esclaves à un crédit de six mois et la propriété foncière à un crédit de six et douze mois, le tout pour billets endossés assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les dits billets en cas de non paiement à échéance porteront intérêt à raison de dix pour cent par an jusqu'à parfait paiement; cette clause ne sera pas interprétée de manière à autoriser les acquéreurs à retarder le paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant D. McCay not. pub. 21 mai

SUCCESSION de William G. Logan—Vente par le Register des Testaments—Lundi, vingt et un juin 1841, à une heure de l'après-midi, à la Bourse, située rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 27 février 1841, seront vendus pour compte de la succession de feu William G. Logan, les propriétés foncières ci après décrites, savoir :

Quatre Lots de Terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés au faubourg des Religieuses, paroisse de Jefferson, désignés par les nos. un, deux, trois et quatre, sur un plan dressé par C. F. Zimpel, voyer, daté du 28 février 1834, et annexé à un acte passé pardevant Joseph B. Marks, notaire public, de la Nouvelle Orléans, le quinze février 1836, mesurant mesure américaine, comme suit savoir: le lot no. un, formant l'encoignure des rues Felicité et Ursuline ou Ursula, et mesurant trente deux pieds face à la première rue, avec une profondeur de cent vingt trois pieds, deux pouces et trois lignes et face à la dernière rue; cent vingt deux pieds, six pouces et cinq lignes de profondeur du côté attenant au numéro deux, et une largeur dans le fond; lot no. deux, mesure trente deux pieds face à la rue Felicité, une profondeur de cent vingt deux pieds, six pouces cinq lignes du côté attenant au no. un, et une largeur dans le fond de ... no. trois, sur trente et un pieds face à la rue Felicité, cent vingt et un pieds, deux pouces de profondeur du côté attenant au no. deux, et cent vingt et un pieds trois pouces et trois lignes de profondeur du côté attenant au no. quatre, sur trente et un pieds onze pouces et six lignes de large dans le fond, et le lot no. quatre mesurant trente deux pieds face à la rue Felicité, cent vingt et un pieds trois pouces et trois lignes de profondeur du côté attenant au no. trois, cent vingt pieds trois pouces et six lignes de profondeur de l'autre côté, sur ... pieds onze pouces et six lignes de large dans le fond.

Conditions, comptant.

19 mai W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments.

SUCCESSION DE RIPLEY. Vente par le Register des Testaments—Jeudi le dix juin 1841, à une heure p. m., à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, en vertu de deux ordres de vente rendus un le ... avril 1841 et l'autre le sept mai 1841, par la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera offert en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu E. W. Ripley, ... les propriétés foncières et actions ci-après décrites, savoir :

Deux certains lots de terre situés au faubourg Lacourse dans l'ilet borné par les rues des Orangers, Robin, Lacourse et St. Jean Baptiste, désignés par les nos. huit et neuf sur un plan fait par Louis Bringier, arpenteur général le 21 février 1832, et annexé à un acte de vente dans l'office de William Christy, l'un des notaires de cette ville, passé le 21 mars 1832, par J. Nicholson, marshal des Etats-Unis à Charles Lee, lesquels lots de terre mesurent chacun, trente pieds de face à la rue des Orangers, sur cent cinq pieds neuf pouces et cinq lignes de profondeur.

Six autres lots de terre situés dans le même faubourg et dans le même ilet, faisant face sur la rue des Religieuses, désignés suivant le même plan par les numéros cinq, six, sept, huit, neuf et dix, et mesurant chacun vingt quatre pieds de face sur la rue des Religieuses, sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur.

Conditions de la vente : Un quart du prix d'achat payable comptant, un quart dans six mois, à commencer du jour de la vente, un quart dans douze mois et l'autre quart dans dix-huit mois. Les dits billets seront garantis par endossements à satisfaction en billets payables à la banque de l'Union de la Louisiane, et assurés par hypothèque sur les propriétés vendues, et pour lesquels ... ils porteront intérêt à raison de dix pour cent de l'an après l'échéance jusqu'à parfait paiement.

Trente vingts actions de la Banque de l'Union de la Louisiane.

Conditions : comptant.

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Octave de Armas, notaire public. 19 mai

COUR DES PREUVES—Attendu que James Lea McLean a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de John French décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux qui pourraient être intéressés, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

19 mai W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test

COUR DES PREUVES—Attendu que Edward Herbault a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Ernest Wilhelm Fenemon ... décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux qui pourraient être intéressés d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

19 mai W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments

COUR DES PREUVES.—Attendu que Andrew ... a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de ... décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux qui pourraient être intéressés d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

19 mai W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments

Succession de feu Richard Jackson.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession ... et à tous autres personnes qu'il peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater du présent avis, les raisons qu'ils pourraient avoir, pour lesquelles le compte présenté par William Florance, exécuteur testamentaire de Richard Jackson, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués entre ses mains conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

22 mai W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Vve. Mouniac. Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à tous autres personnes qu'il peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Alphonse Bricou, exécuteur testamentaire de feu Cara Haydel, épouse veuve Jacques Mouniac, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

22 mai W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu D. O. Bordes. Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte supplémentaire présenté par Jean Gleize exécuteur testamentaire de la succession de Daniel Grégoire Bordes et de feu Daniel Grégoire Bordes et P. D. d'Abadie exécuteurs testamentaires de feu Daniel Grégoire Borgès, décédé ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

22 mai W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Manue Borges—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes qui cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte supplémentaire présenté par Jean Gleize exécuteur testamentaire de la Succession de Manuel Borgès décédé ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

25 mai W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments.

MILLE PIASTRES DE RECOMPENSE.

BANQUE DE LA LOUISIANE.

Nlle. Orléans, 15 mai 1841.

LA récompense ci-dessus est offerte par cette institution pour l'arrestation et la livraison de P. H. Kerman jeune, dernièrement employé comme teneur de livres à la banque, chargé au passé être ... devant les tribunaux de cette ville et de l'Etat, par suite ... fuite.

Par ordre de la Direction,

18 mai W. M. E. LEVERICH, Caissier.

$ 2000 DE RECOMPENSE.

Banque de la Louisiane.

LA récompense ci-dessus sera offerte à celui qui arrêtera Jules L. Dacmoy, ex commis receveur, Charles Zimmon Colton, ... aux escomptes de cette institution et les livrera aux autorités de cette ville, de manière à ce qu'ils puissent être jugés et punis par les tribunaux de cet Etat.

Il sera payé une somme additionnelle de $1000 s'ils sont pris hors de l'Etat.

Par ordre du Bureau,

10 mai J. E. LEVERICH, Caissier.

A VENDRE par les soussignés :

Café Java "vieux gouvernement,"
Vieille eau de vie, Cognac 1833, "marque Maglory,"
Vin rouge en barriques, Cote de Bourg, 1837,
do do St. Julien, 1834,
do do St. Estephe, 1837,
do do Montferrand,
do do Bassins,

Cuir à harnais et à semelle, &c. &c.

18 mai BOUTIN, GALLY & Co. 71, rue Toulouse.

CHANGE—Traites sur New York et Philadelphie, à vendre par HENRY TETE, 24 mai 13 rue Conti.

BOTTES, Souliers et Brodequins—91 caisses reçues par le navire Vermont, à vendre par R. G. HOBBS, 12, Douane. 24 mai

FARINE—850 barils farine superfine, à bord et à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT, 24 mai 48, Tchoupitoulas.

WHISKEY—175 barils whiskey rectifié, en magasin et à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT, 24 mai 48, Tchoupitoulas.

JAMBON, Lard, Plats-Côtés et Epaules—En bon état et à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT, 24 mai 48, Tchoupitoulas.

JAMBONS de ménage de Duffield de qualité supérieure à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT, 24 mai 48, Tchoupitoulas.

PORC—Mess, M. O. et P. O. à l'inspection et à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT, 24 mai 48, Tchoupitoulas.

CHAPEAUX de palmiers à vendre par FROST & Co. 22 mai 6, rue de la Douane

ARGENT de l'Ouest—Certificats de dépôt de l'Ohio L. J. et Trust & Co. à vendre par STETSON & AVERY, 88 Gravier. 22 mai

JAMBONS enveloppés—9 barriques et 15 barils à vendre par STETSON & AVERY, 88 Gravier. 22 mai

TOILE—104 balles toile à chemises 4-4 d'Appleton, à vendre par STETSON & AVERY, 88 Gravier. 22 mai

TOILE d'emballage de l'Inde et du Kentucky, à vendre par STETSON & AVERY, 88 Gravier. 22 mai

TABAC manufacturé—70 colis de qualité supérieure à vendre par STETSON & AVERY, 88 Gravier. 22 mai

HUILE DE LIN d'Angleterre en barriques de 110 gallons à vendre par WILLIAM PREHN, 22 mai 56, rue de la Douane.

PORTER DE LONDRES—En barriques de 6 douzaines, chaque, de Barclay, Perkins et Co., à vendre par WILLIAM PREHN, 22 mai 56, rue de la Douane.

SEL—1080 sacs sel des Iles Turques, en magasin et à vendre par BENJAMIN DOUGLASS, 20 mai 42, Poydras.

CIGARES de la Havane—100 milliers de différentes marques à vendre par JOHN ALEXANDER, 15 Canal. 20 mai

CHAMPAGNE—50 paniers champagne 1er. crû, à vendre en débarquement du navire St. Clair par LOISON & SILVESTRE, 20 mai 73, rue Royale

PEAUX de daim—9 balles à vendre par LOISON & SILVESTRE, 20 mai 73, rue Royale

---

VENTES DE SHERIF.

VENTE PAR LE SHERIF.

WILLIAM Conway vs William Brand, dans l'affaire de Wm. Conway, vs. Jose & James.

Cour de District, No. 17,717.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, Jeudi, 27 mai, à midi.

Un lot de terre situé dans la 2de municipalité, rue des Magasins, entre les rues Poydras et Natchez, mesurant 42 pieds de face à la rue des Magasins sur 100 pieds de profondeur, mesure française, ensemble avec les bâtisses qui se trouvent dessus.

Quatre lots de terre, situés sur la batture du faubourg Ste. Marie, désignés par les Nos. 11, 12, 13 et 14, sur un plan dressé par Charles F. Zimpel, daté le 9 novembre 1834 et déposé dans l'étude de G. R. Stringer, notaire public; le dit lot No. 14 formant l'encoignure le plus près du fleuve mesure 38 pieds 5 pouces de face à la rue Louise, 19 pieds de face au fleuve, 30 pieds de face à la batture, et 38 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne du lot No. 13.

Le dit lot No. 13 mesure 23 pieds 1 pouce de face à la batture et 23 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Louise, sur une profondeur de 38 pieds 11 pouces sur la ligne qui le divise du No. 14, et 56 pieds 2 pouces sur la ligne de l'autre côté.

Le dit lot No. 12, mesure 22 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la batture, 23 pieds 11 pouces de face à la rue Louise, sur 5 pieds 3 pouces sur la ligne du lot No. 13, et 73 pieds 9 pouces sur la ligne de l'autre côté.

Le dit lot No. 11, mesure 23 pieds 11 pouces de face à la batture, 23 pieds 8 pouces de face à la rue Louise, sur 73 pieds 9 pouces sur la ligne du lot No. 12, et 91 pieds sur la ligne de l'autre côté. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions : comptant.

J. L. THIELEN, Shérif de la Cour de District du 1er District.

23 avril

William Elliott intervenant vs. la Compagnie des Bateaux de remorque Phœnix, dans l'affaire de Hill & Reif vs. la dite Compagnie.

Pierre Robin Plusson, intervenant vs. la même compagnie.

Stephen C. Fisk, intervenant vs. la même compagnie.

John Martin, intervenant vs. la même compagnie.

COUR DE DISTRICT.—No. 20,174—En vertu de quatre writs de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, samedi, 19 juin 1841, à midi,

Les bateaux de remorque Phœnix, Pilot, Semaphore et Shark ensemble avec leurs agrès, apparaux et meubles. Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.

J. L. THIELEN, Shérif de la Cour de District du premier district.

17 mai—4 en 30j

Alexander Grant vs. William Brothers.

COUR DE DISTRICT.—No 19,900.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, samedi, le 19 juin 1841, à midi,

L'esclave Lilel, âgée de 24 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, et parlant l'anglais et l'allemand. Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant. J. L. THIELEN, Shérif de la Cour de District du 1er. District.

17 mai—4f en 30j

Pierre Landreaux et al. vs. Pierre Debuys et al. } Action pour opérer un partage.

COUR DE DISTRICT.—No. 19,705—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera exposé en vente publique, à la Bourse de Cité rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale lundi 21 juin, 1841, à midi, les propriétés ci-après décrites :

1o. Un certain lot de terre formant l'encoignure des rues Carondelet et Commune, 2de Municipalité, désigné par le No. un, mesurant 20 pieds 5 pouces et 6 lignes de face à la rue Carondelet, sur une profondeur à la rue Commune de 101 pieds 8 pouces et 2 lignes, et 101 pieds 2 pouces sur la ligne du côté joignant le lot No. 2, et 19 pieds 5 pouces et 6 lignes de large dans le fond et faisant face à une allée parallèle avec la rue Carondelet, mesurant 13 pieds 2 pouces et 4 lignes de large sur la rue Commune, avec le droit de passage par ladite allée en commun avec les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 12, 11, 14, 15 et 16 ensemble avec la bâtisse en briques à trois étages et autres améliorations qui se trouvent dessus.

2o. Un autre lot de terre, désigné par le No. 16 mesurant 20 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Commune, sur une profondeur de 98 pieds du côté du lot No. 11, et 84 pieds 4 pouces et 7 lignes sur la ligne de l'autre côté, et 17 pieds de large dans le fond.

3o. Un autre lot de terre désigné par le No. 11, mesurant 20 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue de la Commune, par 98 pieds de profondeur du côté du lot No. 10, et 97 pieds du côté du lot No. 12 et large dans le fond.

4o. Un autre lot de terre désigné par le lot No. 12, mesurant 20 pieds 3 pouces et 7 lignes de face à la rue de la Commune, par 97 pieds de profondeur du côté du lot No. 11, et 91 pieds 1 pouce et 1 ligne de face à l'allée, et 16 pieds de large dans le fond.

5o. Un autre lot de terre désigné par le No. 13 mesurant 19 pieds de face à l'allée, par 45 pieds de profondeur sur la ligne du lot No. 12, et dans le fond des Nos. 10, 11 et 12 et 41 pieds 3 pouces du côté du lot No 14 et 17 pieds 2 pouces dans le fond.

6o. Un autre lot de terre désigné par le No 14 mesurant 19 pieds de face à l'allée, sur 41 pieds 3 pouces de profondeur du côté du lot No. 13 et 35 pieds 5 pouces du côté du lot No. 15, et 17 pieds 2 pouces dans le fond.

7o. Un autre lot de terre désigné par le No. 15, mesurant 19 pieds de face à l'allée, sur une profondeur de 35 pieds 5 pouces du côté du lot No 14 et 35 pieds 4 pouces du côté du lot No. 16, et 17 pieds 2 pouces dans le fond.

8o. Un autre lot de terre, désigné par le No 16, mesurant 19 pieds 3 pouces et 5 lignes de face sur l'allée sur 35 pieds 4 pouces de profondeur du côté du lot No. 15, et 31 pieds un pouce et une ligne sur la ligne de l'autre côté, et 17 pieds 6 pouces dans le fond; le tout conformément à un plan ... ... par ... daté du 11 février 1841, et déposé dans l'étude de ... notaire.

Conditions de la vente: Un dixième comptant, et la balance payable à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en ... billets endossés à la satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement...

J. L. THIELEN, Shérif de la Cour de District du 1er District.

17 mai—4f en 30j

LA Compagnie d'Assurance des Marchands et la Compagnie d'Assurance de l'Océan de la No... vs. Thomas McKeen.—Cour de District, No. 12,801.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District ... dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, lundi le 31 mai prochain, à midi, l'esclave ci-après décrit, saisi dans l'affaire ci-dessus :

JANE, mulâtresse, âgée de 16 ans.

Conditions—comptant. V. ALLAIN

27 avril Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Jean Lamothe, exécuteur testamentaire de V. A. Miahot vs. François Prados.

COUR DES PREUVES—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre Chartres et Royale, dans cette ville, Lundi le 7 Juin prochain, à midi, tous les droits, titres et intérêts de François Prados, dans la succession de son père décédé Manuel Prados ..., lesquels droits, titres et intérêts forment un cinquième de la masse de la dite succession, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

V. ALLAIN,

3 mai—4tps Shérif de la paroisse d'Orléans.

VENTE PAR LE MARSHALL DES ETATS UNIS.

B. L. Fould et Fould Oppenheim contre Samuel Hermann & Son—Dans la Cour de Circuit des Etats Unis, District Oriental de la Louisiane.—No. 79.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé dans le procès ci-dessus, j'offrirai et j'exposerai en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, lundi, le 7 juin 1841 à midi.

Toute cette portion de terre située au faubourg Ste Marie, dans cette ville, dans la rue Gravier, dans l'ilet compris entre ce de rues Gravier, Perdido, Camp et Magazin, mesurant soixante et quinze pieds de face sur la rue des Magasins sur deux cent quarante-vingt sept pieds de profondeur sur la ligne de la rue des Magasins ... cent vingt pieds de ... et ... sur deux lignes ... lequel ... appartient au Samuel Hermann Senior, et soixante et douze pieds sur ... de largeur ... fond de commune, laquelle portion ... ... Benjamin Story, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus.

Conditions—Comptant. MANDEVILLE MARIGNY, Marshal des Etats-Unis.

5 mai

Banque de Louisville vs. N. Sinnott & al

COUR DE CIRCUIT DES ETATS UNIS—District Est de la Louisiane.—En vertu d'un décret interlocutoire de l'honorable Cour de circuit des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane, le soussigné, comme commissaire, exposera en vente publique, à la Bourse de St. Louis, vendredi, le 18 juin prochain à midi, les propriétés foncières et esclaves ci-après désignés, savoir :

Un lot de terre situé dans l'ilet borné par les rues Pacaniers, Annonciation, Robin et Bassin, appert le plan qui sera exhibé le jour de la vente.

Aussi,—JANE, négresse âgée d'environ 40 ans
TOM, nègre âgé do. 30 ans.
OZIBE, nègre âgé do. 11 ans.

Conditions de la vente—comptant.

Bureau du Marechal, 18 mai 1841.

MANDEVILLE MARIGNY,

19 mai—4tps Maréchal des Etats-Unis.

AVIS LEGAUX.

Wm. Alling, T. W. Beamiss et J. Bridge, contre W. R. C. Hays pour un abandon forcé.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans—No. 261—Jeudi le 13 mai 1841, présent l'honorable Charles Watts, juge. Sur motion de Al. Wm Holmes avocat du syndic des créanciers de W. R. C. Hays et sur enregistrement d'un tableau de distribution, il est ordonné que les créanciers du dit W. R. C. Hays aient à déduire dans les dix jours qui suivront la publication du présent ordre, les raisons pour lesquelle le dit tableau de distribution ne serait pas homologué et les fonds distribués conformément au tableau. Extrait des minutes.

17 mai E. GARDERE, greffier.

REÇU par les derniers arrivages de France et à vendre au magasin de comestibles, encoignure Chartres et Toulouse :

Fromage de Gruyère,
Do. Neufchatel,
Do. tête de mort,
Moutarde de Maille assortie,
Boîtes et demi boîtes sardines à l'huile,
Saucisson de Lyon,
Saucissons de Marseille,
Pâtés et demi pâtés truffés,
Petits pois,
Cèpes à l'huile, de Bordeaux, truffes purée en boîtes et en bouteilles,
Fruits conservés dans leur jus,
Purée de truffes, d'anchoix et de champignons,
Nougat pralines et pistache,
Do. blanc en boîtes,
Fruits cristallisés,
Vermicelle blanc et jaune, et macaroni de Naple,
Gelée de groseilles, de coings et de pommes, marmelade d'abricots,
Fruits à l'eau de vie assortis,
Pruneaux de choix par caisses et en paniers,
Anisette double de la côte, do. surfine de Champion, Bord.
Curaçao double, Absinthe suisse, do. Kirshwasser,
Maraschino, Guignolet d'Angers,
Un assortiment complet de liqueurs superfines de la côte St-André, de Bordeaux et de la Martinique.
Jambons de Westphalie et de Cincinnati, qté. supérieure.
De la belle huile pour lampe,
Aussi, un assortiment de belle confiture de la Havane, &c. &c. Toutes sortes de vins fins de qualité. 25 mai

EN magasin et à vendre par le soussigné :

250 barriques vin rouge, Haut-Brion, Talence, St-Julien et St. Estèphe
30 tierçons vin Talence,
50 do. vin blanc Haut-Barsac,
40 do. vin blanc Haut Sauterne,
800 caisses vin St-Julien et St. Estèphe,
150 do. vin blanc Sauterne,
200 do. vin rouge la Mission, Château-Margaux, et Lafitte,
200 do. vin Muscat,
50 do. vin de Champagne 1re. qualité,
500 paniers anisette fine et surfine,
50 tierçons vinaigre,
100 caisses liqueurs assorties,
50 do. fruits à l'eau-de-vie,
20 do. Absinthe Suisse, 1re. qualité,
20 do. milliers Cigares

AUGUSTE MOLIER,
24 mai Rue St.-Louis, 90.

LES soussignés offrent à vendre au débarquement du navire Chateaubriand de Bordeaux :

1500 boîtes sardines,
120 barriques vin différentes qualités,
10 demi-pipes eau-de-vie,
22 barils vinaigre,
150 caisses vin de Laffitte, avec étiquettes et capsules,
200 caisses vins fins en demi-bouteilles,
25 barils vin de Madère, première qualité.
10 caisses prunes en boîtes de ferblanc de 60 à la ...
100000 bouchons courts et longs fins.
50 paniers huile d'olive, grandes bouteilles
30 caisses vermicelle,
20 do. Macaroni,
5 barils anisette fine,
40 caisses liqueurs assorties,
10 caisses fruits à l'eau de vie,
36 demi-barriques vin blanc de choix,
50 barriques vins fins et vieux.

LOISON & SILVESTRE,
26 av 73, rue Royale.

A VENDRE sur la Levée, en débarquement du Charles, capitaine Gorham, venant de Marseilles :

Liqueurs en caisses
Eau de Cologne,
Eau de fleurs d'orange,
Chaînes aux,
Graines potagères et de fleurs,
Cordes harmoniques.

INDIGO de Caracas—40 surons à vendre par R. GRONING & Co, 12 mai

---

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Conseil de la Municipalité No. Un.
Séance du Lundi 26 avril 1841.

Attendu, Que ce Conseil, sur l'avis du comité réuni des finances et améliorations désire faire avancer aussi rapidement qu'il est possible, les améliorations dont le besoin est le plus immédiat dans la Municipalité No. 1, et satisfaire ainsi les vœux et les espérances de ses habitants, en conséquence :

Il est résolu, Que le Maire soit et demeure autorisé à donner avis public dans le Courrier et dans l'Abeille, que des propositions cachetées seront reçues par lui jusqu'au 31 mai prochain pour le pavage [en vertu d'un contrat qui sera passé pardevant Jos. Cuvillier, notaire public,] de 75,000 yardes carrées en pierres rondes des meilleures qualités assorties. Ledit pavage devant comprendre les bordures en pierre [curb & gutters stones] partout où il sera besoin. Le tout devant être exécuté d'après la meilleure méthode, et comprenant les rues ci-après désignées :

Quartier, depuis Royale jusqu'à Remparts.
Ursulines, depuis Dauphine jusqu'à Remparts.
St. Philippe, depuis Bourbon jusqu'à Remparts.
Du Maine, depuis Bourbon jusqu'à Remparts.
Ste. Anne, depuis Bourbon jusqu'à Remparts.
St. Pierre, depuis Bourbon jusqu'à Remparts.
Conti, depuis Royale jusqu'à Remparts.
Remparts, depuis Canal jusqu'à Esplanade.
Bourgogne, depuis Canal jusqu'à Esplanade.
Dauphine, depuis Canal jusqu'à Esplanade.
Bourbon, depuis Canal jusqu'à St. Philippe.

Ainsi que toutes les intersections desdites rues avec les points qui y seront nécessaires. Les côtés desdits ponts seront confectionnés en pierres liées par des traverses en fer et recouvertes en madriers de cypre de quatre pouces d'épaisseur, assujeties le plus solidement possible.

Les tuyaux de la machine hydraulique et du gaz, ainsi que les conduits particuliers portant des tuyaux principaux pour être conduits sous les trottoirs devront être posés avant le pavage. Les banquettes qui exigent des réparations devront être réparées au frais des propriétaires.

Résolu, Que l'asphalte maintenant dans la rue Bourbon sera fouillé par le contracteur et enlevé par cette Municipalité, qui se réserve de conserver son droit sur tous les matériaux.

Résolu, Que tous les matériaux pour l'ouvrage ci-dessus mentionné seront fournis par le contracteur ou les contracteurs.

Résolu, Que le contracteur ou les contracteurs s'obligeront à entretenir le dit pavage en bon état pendant l'espace de trois années après qu'il aura été achevé, et qu'il fournira un cautionnement bon et valable à la satisfaction du Maire et du comité des améliorations, au montant de quarante mille piastres, pour répondre à la fidèle exécution de son contrat.

Résolu, Que la date de l'achèvement du dit ouvrage devra être spécifiée dans les dites propositions.

Résolu, Que les paiements pour le pavage, les ponts, etc., seront effectués en bonds de l'Etat au taux spécifié par la teneur des dits bonds, garantis en capital et intérêts par la municipalité No. 1, en telle manière qu'il appert par l'arrangement fait par cette corporation avec la banque des Citoyens, sur livraison de chaque trois ilets ou plus dans chaque rue, le montant des paiements à faire, sur chaque livraison, à être déterminé par le certificat d'acceptation et approbation qui sera fourni par le voyer avec le comité des améliorations.

Résolu, Que cette portion de la somme dépensée pour ledit pavage, qui doit être remboursée à la corporation par les propriétaires sur la façade desquels le pavage et autres améliorations auront été effectuées, sera payée à la corporation, au moyen des billets fournis respectivement par lesdits propriétaires, payables à six, douze, dix-huit et vingt quatre mois, en y ajoutant un intérêt annuel de six pour cent à l'ordre du trésorier du département des travaux publics et améliorations. Lesdits billets devront être fournis immédiatement par les propriétaires, sur la façade des trois premiers ilets, où le pavage devra être commencé et successivement de la même manière pour chaque trois ilets. En cas de refus de la part des propriétaires de fournir leurs billets en la manière et à l'époque ci-dessus désignées, le contracteur n'en commencera pas moins le pavage et les propriétaires en retard seront immédiatement poursuivis. Les propriétaires qui préféreront effectuer leurs paiements au comptant, auront la faculté de le faire.

Résolu, Que l'ordonnance antérieure passée par ce conseil concernant le pavage de la rue Bourbon soit abrogée.

Résolu, Que le maire et le comité des améliorations soit et demeurent autorisés à acheter ou faire acheter aux meilleurs termes et conditions possibles pour la municipalité No. 1 toutes les coquilles et graviers en lest qui seront nécessaires pour ferrer en coquilles et niveler les rues ci-après désignées :

La rue Dumaine, depuis la rue des Remparts jusqu'à la rue Claiborne, devra être ferrée en coquilles et nivelée, et de là jusqu'au ... du bayou St.-Jean, ladite rue devra être nivelée et arrangée avec de la terre du fleuve.

La rue d'Orléans, depuis la rue des Remparts jusqu'au bayou St-Jean, devra être ferrée en coquilles, nivelée et convenablement égoutée au moyen de fossés.

Le côté droit de la rue aboutissant le canal Carondelet, depuis la rue Remparts jusqu'à la rue Claiborne, devra être arrangé avec des coquilles et du gravois, et depuis la rue Claiborne jusqu'à la machine à vapeur du bayou St.-Jean, devra être arrangé avec des coquilles et égouté au moyen de fossés. La totalité de ce travail sera effectué par les nègres de chaîne et tombereaux de la ville, sous l'inspection immédiate du voyer ou de son député, ce travail devra être commencé et exécuté immédiatement après que les matériaux auront été achetés et obtenus.

[Signé] PAUL BERTUS, Recorder.

Approuvé le 29 avril 1841.

[Signé] WM. FRERET, Maire.

Pour copie conforme.

S. W. WATERS, Secrétaire.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

AVIS est par le présent donné qu'en vertu des résolutions qui précèdent, lesquelles ont été prises par le Conseil de la Municipalité No. Un, dans sa séance du 26 courant, je recevrai des soumissions cachetées jusqu'au 31 mai prochain inclusivement, pour le pavage mentionné dans lesdites résolutions, lequel devra être fait et pavé conformément aux conditions stipulées par ledit Conseil.

Les entrepreneurs, en m'adressant leurs propositions, voudront bien y mettre cette suscription : "Soumissions pour le pavage, décrété par les résolutions du Conseil de la Municipalité No. Un, adoptées le 26 avril 1841."

1er. mai.—25 WM. FRERET, Maire.

☞ Les entrepreneurs voudront bien remarquer que l'ordonnance ci-dessus, pour paver le carré de la ville adoptée le 26 avril 1841, a été amendée par la résolution du 3 courant, comme suit:

Résolu, Que l'ordonnance concernant les propositions à recevoir pour le pavage du carré de la ville, soit et demeure amendée de manière que le chiffre de la totalité du pavage soit changé de manière à être de 25 (000) yards carrées au lieu de 75,000 yards, et que les propositions déjà reçues seront modifiées en conséquence.

De plus, Qu'il sera reçu de nouvelles propositions pour le remplacement de 25 000 yards carrées de pavage. Les matériaux pour ce dernier travail seront fournis par la municipalité No. 1, et ce pavage devra être exécuté dans la forme des Remparts.

Signé PAUL BERTUS, Recorder.

Approuvé le 15 mai 1841.

Signé WM. FRERET, Maire.

Pour copie conforme.

17 mai S. W. WATERS, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT à une résolution du Conseil de la Municipalité No. Un, en date du 11 avril courant, avis est donné que l'intention dudit Conseil est de faire ouvrir et prolonger la rue Claiborne dans le 3ème district, depuis l'endroit où elle est maintenant ouverte au public jusqu'à sa jonction avec la rue de l'Esplanade, ledit prolongement devant être fait en ligne droite et être de la même largeur que la partie de la dite rue actuellement ouverte.

15 avril—20 WM. FRERET, Maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
Conseil de la municipalité No. Un.
Séance du 12 octobre 1840.

ORDONNANCE accordant certains privilèges pour l'établissement d'un dépôt pour les animaux morts.

Le conseil de la municipalité No. un, de la ville de la Nouvelle Orléans, arrête ce qui suit:

Art. 1er. Il sera désigné par le voyer, un des ilets disponibles appartenant à cette corporation dans les limites compris entre le bayou St. Jean, les derrières de la ville, le canal Carondelet et le chemin du Bayou, lequel terrain devra être accordé à Messrs. Duval & Dupar pour un terme de trois années, afin d'y construire une usine.

Art. 2. L'établissement projeté devra être en tout temps sujet à l'inspection des autorités, il sera toujours tenu dans le plus grand état de propreté, et si par négligence ou autre cause, il devenait nuisible à la salubrité publique, ou si les habitants du voisinage déclaraient en souffrir, l'incommodité ou du désagrément, le conseil se réserve toujours le droit de fermer l'établissement susdit ou de le faire transporter ailleurs.

Art. 3. Il sera du devoir des commissaires de police des divers districts de cette municipalité de faire des rapports immédiats aux corps de garde, de tous les animaux morts trouvés dans leurs districts respectifs, tels que chevaux, vaches, mulets, bêtes à cornes, etc.

Art. 4. Il sera du devoir de MM. Duval & Dupar de transporter ou faire transporter à leur établissement tous les animaux morts ci-dessus mentionnés, dont le rapport aura été ainsi fait, et ils seront tenus de se rendre deux fois par jour dans chaque corps de garde pour y obtenir des rapports de ce genre.

Art. 5. Chaque fois que le propriétaire d'un animal mort de l'espèce ci-dessus mentionnée, sera connu, il sera tenu de payer la somme de deux piastres par chaque animal ainsi transporté à moins qu'il ne préfère le transporter lui-même au dit établissement de MM. Duval & Dupar, à ses propres frais, et dans un délai de douze heures après avoir été notifié de faire par le commissaire ou tout autre officier de police de cette municipalité.

Art. 6. Lorsque le dit établissement aura été achevé et entièrement prêt à entrer en opération, le maire devra alors donner avis pendant vingt jours en anglais et en français, dans deux gazettes de cette ville, prohibant l'inhumation d'aucun animal mort, dans les espèces mentionnées ci-dessus; et la présente ordonnance ne pourra être mise en vigueur qu'à la dite époque.

Art. 7. Toutes contraventions aux dispositions de la présente ordonnance sera punie d'une amende qui ne sera pas moindre de cinq piastres, et qui n'excédera pas cinquante piastres, recouvrable par devant tout tribunal compétent.

Art. 8. Toutes ordonnances ou parties d'ordonnances contraires à la présente sont et demeurent rappelées.

Signé PAUL BERTUS, Recorder.

Approuvé le 19 octobre 1840.

Signé WM. FRERET, Maire.

Pour copie conforme

S. W. WATTERS, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NELLE. ORLEANS.
Le 10 mai 1841.

EN vertu de l'ordonnance qui précède, qui a été adoptée par le conseil de la municipalité No. un, et par laquelle il est stipulé que MM. Duval et Dupar m'ont informé que l'établissement dont le cahier des charges ... pour remplir le but de la dite ordonnance, est prêt et entièrement achevé, je donne avis public qu'à l'expiration du délai de vingt jours, à compter de la présente publication, la susdite ordonnance sera en pleine force et vigueur dans la dite municipalité, et que les citoyens qui y habitent seront sujets à toutes les dispositions qu'elle renferme.

13 mai—20 WM. FRERET, Maire.

ARDOISES DE TOITURES—Récemment reçu par le navire Aleste de Liverpool, 850 carrés d'ardoises, de la meilleure qualité, et de dimensions assorties, savoir : 24 sur 12, 22 sur 12, 20 sur 10, 18 sur 10, 16 sur 10, 16 sur 8, et 14 sur 8, lesquelles seront vendues en lots à la convenance des acheteurs, à vendre pour du comptant, S'adresser à LYALL & DAVIDSON,

25 mai 104, rue des Remparts ou 164, Camp.

GEO. W. SMITH, CHIRURGIEN-DENTISTE, DE PHILADELPHIE,

ETANT de retour du Nord est logé à l'encoignure des rues Carondelet et Hevoia, où il sera honoré de donner aux personnes qui le réclameront les soins de son art.

Références à la Nouvelle-Orléans.

Jacob Wilcox,	Dr. Barnes,
Cuthbert Bullitt,	Dr. E. J. Coxe,
T. Allen Clark & Co,	Henry L. Bennet,
Henry Lockett,	F. Hyde,
Dr. Luzenberg,	Coxe & Macpherson,
Dr. Duncan,	John P. Nisbet.

14 dec

CHARRETTES, DRAYS, WAGGONS &c. Le soussigné a reçu par le B. Mezick un grand envoi de charrettes, drays, waggons, pour 2 et 4 chevaux, roues de charrettes à bœufs, assorties, brouettes, &c. provenant d'une manufacture de Philadelphie. JAMES D. DENEGRE, 18 mai 16, Douane.

VENTES A L'ENCAN.

D. M. Hughes contre ses créanciers et les créanciers de Hughes & Co.

PAR J. A. BEARD & Co.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 17 novembre 1839, il sera vendu à l'encan mercredi, le 2 juin, à midi, à la Bourse St. Louis, les propriétés suivantes abandonnées par les insolvables à leurs créanciers, savoir :

1o. La moitié indivise de 21 ilets de terre situés au faubourg Montreuil et désignés comme suit; sur un plan du dit faubourg, dressé le 6 juin 1831 et déposé dans l'étude de Octave de Armas, not. pub., savoir:

Le no. 20, 6 lots; no. 20, 12 lots; no. 20, 6 lots; no. 21, 6 lots; no. 22, 6 lots; no. 30, 6 lots; no. 34, 6 lots; no. 35, 6 lots; no. 36, 6 lots; no. 37, 6 lots; no. 38, 6 lots; no. 39, 6 lots; no. 40, 6 lots; no. 41, 12 lots; no. 42, 6 lots; no. 43, 6 lots; no. 44, 14 lots; no. 45, 6 lots; no. 46, 6 lots; no. 48, 6 lots et no. 51, 6 lots.

2o. D eux lots situés à la Passe Christiana comté de Hancock, Etat du Mississipi, désignés sur le plan dressé par L. Surgi, architecte le 6 juin 1836, et déposé dans l'étude de D. L. McCay, not. pub., par les nos. 45 et 46. Le lot no. 45 a un demi arpent de façade au Golfe du Mexique, vingt huit arpents et cent treize pieds de profondeur sur le côté du no. 47 et quatre vingt seize pieds sur la ligne de derrière. Le lot no. 46 contigu au précédent a les mêmes dimensions.

Conditions—Pour les propriétés du faubourg Montreuil, 1-5 comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Pour les propriétés de la Passe Christiane, l'acheteur se chargera du paiement de $9 et de l'intérêt à partir du 14 décembre 1837, 1-5 comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente par devant F. Grima, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 21 mai

Vente de Syndic.

PAR BENJ. KENDIG.

IL sera vendu à l'encan vendredi, le 4 juin, à midi à l'arcade de Banks, dans la rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District dans et pour le premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, portant la date du 26 avril 1841, et à la requête de Patrick Ward, seul syndic de la succession de Patrick Ward, les propriétés suivantes, savoir :

Huit certains lots de terre situés dans la ville de Carrollton, dans la paroisse de Jefferson, dans cet ilet, désignés par les Nos. 12, 13, 14, 15, 19, 20, 21 et 22 dans l'ilet A sur un plan dressé par L. J. Pilie et Springlett voyers, portant la date du 3 janvier 1833 et déposé à celle de J. B. Marks, not pub.

Les lots nos. 12, 13 et 14 sont contigus et mesurent 30 pieds de face à la rue Napoleon, sur 166 pieds de profondeur.

Les lots Nos. 19, 19, 20, 21 et 22, contigus, ont chacun 30 pieds de face à la rue Madison, sur 111 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—comptant.

Les actes de vente pardevant Wm. Y. Lewis not pub. aux frais des acquéreurs. 1er. mai

PAR HEWLETT & CENAS.

Vente de la succession de John Dwyer.

IL sera vendu samedi, le 19 juin prochain, à midi, à la Bourse de l'Arcade, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, portant la date du 27 février 1841, et sous la direction de Richard Swain, administrateur de la succession de John Dwyer, les propriétés ci dessous décrites appartenant à la succession dudit Dwyer :

Un lot de terre de valeur située dans la 3me municipalité, dans l'ilet compris entre les rues St. Jean Baptiste, des Religieuses, Richard et Orange, désigné par le numéro 3, mesurant 31 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue St. Jean Baptiste sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Un quart comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'administrateur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 17 mai—17, 3 juin 8, 19 juin

PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu samedi, le 19 juin 1841, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, les esclaves de valeur et les propriétés ci-après, savoir :

ESCLAVES.

1.	François,	nègre.
2.	Harain,	do.
3.	Jim,	do.
4.	Louiser,	do.
5.	Rob,	do.
6.	Edmond,	do.
7.	Grand George,	griffe.
8.	Petit George,	nègre.
9.	Narcisse,	do.
10.	Charly,	do.
11.	Jeanne,	négresse.
12.	Judy,	nègre
13.	Adelaide,	négresse
14.	Laurette,	do.
15.	Laura,	do.
16.	Charlotte,	do.
17.	Patsey,	do.
18.	Anny et ses deux enfans,	do.
19.	Celeste,	mulâtresse.
20.	Justine,	do.
21.	Marie,	do.
22.	Marie Noel,	do.
23.	Louis,	négresse.
24.	Marianne,	do.

Les âges et qualités des esclaves seront connus au moment de la vente.

PROPRIÉTÉS

1. Deux terrains situés rue St. Antoine, ayant chacun 60 pieds de face sur 120 de profondeur.

2. Un lot de terre attenant aux premiers, ayant 30 pieds de face à la dite rue St. Antoine, sur 120 de profondeur.

3. Vingt cinq lots de terre situés au faubourg Franklin, dans l'ilet 130, bornés par les rues de la Loi, Musique, Promenade des Français et Promenade Washington, et désignés par les nos. depuis un jusqu'à vingt-cinq.

4. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, entre les rues St. Avid et St. Jean Baptiste, ayant 30 pieds de face à la rue de Goson, sur 120 de profondeur.

5. Un lot de terre situé au faubourg Washington, district Duvrney, dans l'ilet no. ..., ayant 30 pieds de face à la rue de Crapo, sur 100 de profondeur et face à la rue du Port.

6. Deux lots de terre situés au faubourg Washington, ayant chacun 20 pieds 6 pouces et 4 lignes à la rue Saint Ferdinand, entre les rues Urquhart et Morales, sur 120 pieds de profondeur.

7. Un lot de terre situé sur le chemin du Bayou, sur lequel lot passe la rue Claiborne, ayant 30 pieds de face au dit chemin, sur 120 de profondeur.

8. Un lot de terre au faubourg Tremé, faisant face aux rues de l'Hôpital, Marais et St. Pierre, ayant 34 pieds 11 pouces à la rue d'Orléans, sur 114 pieds à la rue des Marais.

9. Le terrain indivis des sept lots de terres situés au faubourg Washington, ... dans l'ilet compris entre le chemin public ou rue de la Levée, et les rues Moreau, de France et Lesseps, avec les bâtisses qui s'y trouvent.

10. Un lot de terre situé au faubourg Washington, ayant 23 pieds 7 pouces face au chemin public, 103 pieds 6 pouces sur la ligne du côte de la rue Lesseps, et 24 pieds 4 pouces sur la ligne du fond, ensemble tous les droits de batture ou alluvion en face du dit lot de terre.

11. Un lot de terre situé au haut du bayou, ayant 44 pieds de large, et ayant sur une ligne 290 pieds, et sur l'autre ligne 310 pieds, et sur le fond 40 pieds de profondeur; ensemble toutes les bâtisses qui s'y trouvent.

12. Un lot de terre situé au faubourg Tremé, rue des Marais, entre St. Philippe et Ursulines, ayant environ 30 pieds 6 pouces de face sur 90 pieds de profondeur, ensemble toutes les bâtisses qui s'y trouvent.

13. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, rue St. Antoine, ayant 30 pieds de face sur 130 pieds de profondeur, ensemble la maison principale et les autres bâtisses qui s'y trouvent.

14. Un lot de terre situé au faubourg Tremé, ayant environ 34 pieds de face à la rue Dumaine, sur 65 pieds de profondeur; ensemble toutes les bâtisses qui s'y trouvent.

15. Un lot de terre situé dans cette ville, rue Dauphine, entre St. Philippe et Ursulines, ayant 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, ensemble toutes les bâtisses qui s'y trouvent.

16. Un lot de terre situé dans cette ville, rue Dauphine, entre Conti et de l'Hôpital, ayant 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent.

17. Un lot de terre situé en cette ville, formant l'encoignure des rues Dauphine et St. Philippe, ayant 70 pieds 1 pouce à la rue Dauphine, et une profondeur de 90 pieds 3 1/2 pouces sur la rue St. Philippe; ensemble toutes les bâtisses qui s'y trouvent.

ACTIONS.

240 actions de la Banque des Améliorations.
10 do. de la Banque de la Bourse.
5 do. de la Compagnie du chemin de fer du Golfe du Mexique.

Conditions : Au moment de la vente, et plus amples explications seront données sur chacun des objets mentionnés dans le présent avis. 12 mai—14,27,2,19

ENTREPOT DE MARBRES PR. CHEMINEE ET DE GRANIT.

Rue de la Douane No. 147, entre Dauphine et Bourgogne.

LE soussigné sculpte et travaille le marbre et le granit dans ses ateliers les plus beaux, et les plus fins, et les tombes, les tablettes avec inscriptions en lettres taillées; les tombes et autres ouvrages en pierre, en ciment et en plâtre, &c. Les ordres pour des travaux de ce genre seront promptement exécutés, à des conditions raisonnables, et le soussigné espère pouvoir mériter le patronage du public.

21 dec C. L. SEIXAS.

ASPHALTE.

B. COCHEY a l'honneur de prévenir Messrs. les propriétaires et entrepreneurs de bâtiments, qu'il a réduit de 50 cents le prix de son dallage en asphalte pour magasins, cuisines, écuries, terrasses et banquettes.

Ainsi la yarde est fixée à $1 50 au lieu de $2 qui était leur ancien prix, et qui est encore *le prix actuel de ses confrères*. Terrasses couvertes en asphalte à $1 la yarde, id. à la brosse, garanties pour un an, 25 cents la yarde.

☞ Son office No 8, Passage de la Bourse 10 nov

DEZAUCHE, *Dentiste*,

POSE LES DENTS ET RATELIERS ARTIFICIELS d'une manière ... ☞ Office rue Toulouse No. 10, près la Levée.

HUILE DE LIN—500 gallons huile de lin d'Allemagne en pots en terre de 2, 2 1-2 et 3 gallons, en magasin et à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 46 Bienville. 17 mai

CIGARES—Un assortiment supérieur de cigares de la Havane, comprenant un assortiment des regalias imperiales, regalias de Flor en caisses d'acajou, trabucos, panetelas, &c., des marques connues de La Atoia et La Rueda, en débarquement du steamer Natchez, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 17 mai 30 Commune.

LES soussignés offrent à vendre à bon marché, sur la levée :

400 barriques vin de Marseilles, marques de Bergasse
200 do do do de Legier.
30 1/4 de barriques, vin de Madère de Marseilles,
25 barils de do do.
200 caisses vin de Muscat.
100 do eau de fleurs d'orange,
25 do liqueurs,
100 paniers huile douce,
100 paniers bouteilles vides.
450 milliers bouchons de bouteilles.
12 do do de damejeannes.
100 caisses ... assorties.

CANTIN, DAVAN & Co. 12 mai 11 et 15, rue St Louis

ACADEMIE DE CARROLLTON.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer aux pères de familles de la Nouvelle Orléans et de Jefferson ainsi que des paroisses environnantes, que la susdite institution s'ouvrira le deux novembre prochain, sous leur direction, pour la réception des garçons, soit comme pensionnaires ou externes.

Ils s'engagent à porter l'attention la plus zélée à leur amélioration morale et intellectuelle.

Les avantages de Carrollton sont bien connus, sous le rapport de la localité. La maison spacieuse appartenant à Mr. Kohn, le jardin et ses dépendances, tout l'établissement enfin est admirablement adapté pour l'objet qu'il se propose.

Comme l'institution doit être strictement préparatoire l'âge des élèves sera limité à douze ans. Les parents apprécieront sans doute les avantages de cet arrangement.

Les préparatifs nécessaires auront lieu au plus tôt, pour la réception de jeunes demoiselles comme pensionnaires et externes. La même restriction au sujet de l'âge, s'applique aux deux départements.

L'année Académique se divisera en deux sessions; celle d'hiver commençant le 6 janvier et finissant le 15 juin, celle d'été, commençant le 10 juillet et finissant le 20 décembre.

CONDITIONS—Externes.

Pour l'Anglais, le Français, l'Espagnol, le Latin (y inclus l'Ecriture, l'Arithmétique la Géographie, &c.) chacune $5 par mois

Pour deux des langues mentionnées, ... 8

Pensionnaires par an, $300

Payables d'avance et par semestre.

REFERENCES:

A la Nouvelle-Orléans

Messrs Félix Garcia, Chs. Derbigny, B. Hiriart, Josh. Kohn, Isaac T. Preston, Warren Stone.

A la Paroisse Jefferson.

Messrs F. Dugué, Minor Kenner, Théophile Fortier.

J. NICOL, R. A. BARRAUD

22 oct

CHEMISES Françaises.—100 douz. mulhouse en couleur, 100 ... blanche. A vendre par FRED. BONIS, 8 av 108, rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse.

SUCRE raffiné en pains, cassé et moulu en poudre, de la raffinerie de sucre de Boston, de 1ère. qualité en magasin et constamment à vendre par H. A. NORCROSS, 20 mai 40, rue Gravier

SAUMONS—Quelques quarts de barils saumons épicés à vendre par H. A. NORCROSS, 20 mai 40, rue Gravier

A VENDRE—300 sacs café supérieur de Rio, reçus directement de Rio Janeiro, par la barque Dorothee Wilhelmina. STETSON & AVERY, 19 mai 88, Gravier.

TRAITES sur Philadelphie, à vue et à 60 jours, en sommes au gré des acheteurs, à vendre par JAMES D. DENEGRE. 19 mai

CAFE—1400 sacs café Havane vert prime, à vendre à bas prix par J. ROBERT & Co. 19 mai 8, rue des Magasins